

Décision

Générale

colonial

Décision n° 956 portant erratum à l'article 2 de la décision n° 878 du 23 novembre 1941.

n° 956

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
15 décembre 1941

Numéro JO
n° 541 du 31/12/1941

Date du numéro
31 décembre 1941

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu la décision n° 878 du 23 novembre 1941.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Erratum à l'article 2 de la décision n° 878 susvisée : Au lieu de ; « b) Mme Le Layec (Madeleine). au salaire de 80 francs », lire : « b) Mme Le Layec (Madeleine), au salaire de 92 francs ». Art. 2. — La présente décision qui aura son effet du 1er décembre 1941 sera communiquée et enregistrée partout où besoin sera.

NOUAILHETAS.